SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, et le **SIX DECEMBRE**

À LA DEMANDE DU :
FOND COMMUN DE TITRISATION "HUGO CREANCES 1", ayant pour société de gestion, la société EQUITIS GESTION SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6, place de la République Dominicaine, 75017 Paris, France, immatriculée sous le numéro B 431 252 121 RCS Paris, représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIES, Société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020) – 256 Bis Rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège
Elisant domicile en notre Etude,

EN VERTU :

1°. D'une ordonnance rendue par le JUGE DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PONTOISE en date du 8 Novembre 2022 me commettant à l'effet de dresser le descriptif des biens appartenant à

2°. De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PONTOISE en date du 16 novembre 2020, signifié et définitif,

3°. Des dispositions des articles R 322-1 et L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

JE, Olivia PLANTARD,
Huissier de Justice salarié au sein de la SAS MyHuissier, Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la Résidence de PONTOISE, y demeurant, 9 Place Saint Louis, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTEE CE JOUR :

SUR LA COMMUNE DE DOMONT – VAL d'OISE – 16 Résidence des Longues raies, où étant en présence de :

- la partie saisie,

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

- locataires du bien
- la société CLEFS EN MAIN, serrurier
- de deux témoins majeurs, Pascal Gougeon et Eric Cruble

J'ai procédé ainsi qu'il suit et ai pu faire les constatations suivantes :

Les biens objets de la procédure sont situés dans un ensemble immobilier dénommé Résidence Les Longues Raies sis 89 Rue Aristide Briand 95330 DOMONT cadastré section AH numéro 121 et consistent en 3 lots :
Le lot 1365 – appartement au deuxieme étage gauche
Le lot 1375, une cave
Et le lot 2074 un parking aérien

1. LOT n°1365 – APPARTEMENT 2eme étage gauche

Porte palière en bois.

J'accède directement à une **entrée/couloir**

Sol parquet stratifié
Murs et plafond peinture.
Spots lumineux encastrés au plafond
Un placard fermé par deux portes battantes en bois.

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

A gauche, j'accède à la **cuisine ouverte**

Sol, carrelage à motifs.
Murs et plafond recouverts de peinture.
Une fenêtre châssis pvc, double battants double vitrage.
La cuisine a été équipée et aménagée par les locataires, selon les déclarations de
Plusieurs caissons de rangement fixés au mur en hauteur et sous le plan de travail, une hotte, des plaques induction, un évier noir en résine un bac.
Crédence également posée par les locataires de couleur blanche.
Le tout est en très bon état.

A droite, **le salon**

Celui-ci est ouvert sur l'entrée.
Au sol parquet stratifié
Aux murs, certains sont recouverts de briquettes peinte en blanc et d'autres sont uniquement peints.
Plafond, peinture.
Une porte fenêtre double battants double vitrage en pvc qui mène à un balcon dont le garde corps est metallique et le sol recouvert de caillebottis.
Présence d'un radiateur à gaz.

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Depuis le couloir de circulation, j'accède à une **première chambre** à gauche

Porte de communication en bois
Au sol parquet stratifié
Aux murs et au plafond, peinture
Un radiateur gaz
Une fenêtre en pvc double battants double vitrage
Un placard de rangement fermé par 3 portes coulissantes.

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Une salle de douche
Porte de communication en bois
Au sol carrelage foncé
Aux murs, faïence
Plafond peinture avec spots lumineux encastrés
La pièce est équipée d'un lavabo et d'une douche avec receveur type céramique et fermée par une porte battante vitrée.

WC
Porte de communication en bois
Au sol carrelage
Aux murs, faïence et en plafond peinture.
Présence d'un lave main dans l'angle face à la porte.
Wc suspendu

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Une **seconde chambre** à droite
Porte de communication en bois
Au sol parquet stratifié
Aux murs et au plafond, peinture
Un radiateur gaz
Une fenêtre en pvc double battants double vitrage
Un placard de rangement aménagé

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

2. LOT 1375 - CAVE

La cave est située au sous sol du batiment et porte le numéro 185.
Porte en bois, sol en terre battue, murs en brique et parpaings.
Plafond ourdis.

3. LOT 2074 - PARKING

Le parking aérien porte le numéro 136.

CONDITION D'OCCUPATION : le bien est loué par Abdelmalek et Mme Camelia BENACHOUR, lesquels sont titulaires d'un bail signé en date du 04 Juillet 2022.

SUPERFICIE HABITABLE : 57,01 m²

CHAUFFAGE collectif au gaz

SYNDIC : la copropriété est gérée par VERTFONCIE à Ezanville, 23 rue de la Fraternité

J'insère des photographies prises par mes soins et annexe le contrat de bail.

SAS MyHuissier

Office de Pontoise

Julie DARCQ
Huissier de Justice Associé

Olivia PLANTARD
Leticia SAILLE
Huissiers de Justice

9, Place Saint LOUIS
BP 153
95300 PONTOISE
Tél : 01.34.35.36.60
Fax : 01.34.35.36.62

etude@myhuissier.com

FR60 4003 1000 0100 0024 1322 F50
CDCG FR PP

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

ET DE CE QUE DESSUS JE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE DESCRIPTION POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Olivia PLANTARD

MYHUISSIER
OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE
95300 PONTOISE

RAPPEL NOUVEAU LOCATAIRE : n'oubliez pas de mettre vos compteurs d'énergie à votre nom dès la signature du bail.
Contactez le 09 74 59 45 56 (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra) pour mettre vos compteurs d'électricité et de gaz naturel à votre nom et éviter toute coupure.

CONTRAT DE LOCATION/COLOCATION
LOGEMENT NON MEUBLÉ

I. DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Nom et prénom, ou dénomination du bailleur : .....
- Domicile ou siège social du bailleur : 4 Rue Lucien Royer 95340 PERSAN
- Qualité du bailleur :

☒ *Personne physique* ☐ *Personne morale*

Le cas échéant, préciser si la personne morale est une société civile constituée exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus.

☐ *Oui* ☒ *Non*

- Adresse email du bailleur (Facultatif) .....

désigné (s) ci-après le bailleur ;

Le cas échéant, représenté par le mandataire :

- Nom ou raison sociale du mandataire : .....
- Adresse du mandataire : .....
- Activité exercée par le mandataire : .....
- Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle : .....
- Nom et adresse du garant : .....
- Nom et prénom du locataire : .....
- Si second locataire, nom et prénom du second locataire : .....
- Adresse email du locataire (Facultatif) : .....
- Adresse email du second locataire (Facultatif) : .....

désigné (s) ci-après le locataire

Il a été convenu ce qui suit :

II. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement :

- Adresse du logement : 16 Résidence des Longues Raies 95330 DOMONT
- Bâtiment / escalier / étage / porte : .....

☒ *Immeuble collectif* ☐ *Immeuble individuel* | ☐ *Mono-propriété* ☒ *Copropriété*

- Période de construction :

☐ *Avant 1949* ☒ *De 1949 à 1974* ☐ *De 1975 à 1989* ☐ *De 1989 à 2005* ☐ *Depuis 2005*

- Surface habitable (en m²) : 58 m²
- Nombre de pièces principales : 3
- Le cas échéant, autres parties du logement :

☐ *Grenier* ☐ *Comble aménagé ou non* ☐ *Terrasse* ☒ *Balcon* ☐ *Loggia*

☐ *Jardin* ☐ *Autre :* .....

- Le cas échéant, éléments d'équipements du logement :

☒ *Cuisine équipée* ☐ *Installations sanitaires :* .....

☐ *Autre :* .....

- Modalité de production de chauffage :

☐ *Individuel* ☒ *Collectif*

Si collectif, préciser les modalités de répartition de la consommation du locataire :

.....

- Modalité de production d'eau chaude sanitaire :

☒ *Individuel* ☐ *Collectif*

Si collectif, préciser les modalités de répartition de la consommation du locataire :

BALLON 150 Litres

B. Destination des locaux :

☒ *Usage d'habitation* ☐ *Usage mixte professionnel et d'habitation*

C. Le cas échéant, désignation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire :

☒ *Cave / n° :* 185 ☒ *Parking / n° :* ..... ☐ *Garage / n° :* ..... ☐ *Autre :* .....

D. Le cas échéant, énumération des locaux, parties, équipements et accessoires de l'immeuble à usage commun :

☐ *Garage à vélo* ☐ *Ascenseur* ☒ *Espaces verts* ☒ *Aires et équipements de jeux* ☐ *Laverie*

☒ *Local poubelle* ☒ *Gardiennage* ☐ *Autres prestations et services collectifs :* .....

E. Équipement d'accès aux technologies de l'information et de la communication (modalités de réception de la télévision dans l'immeuble, modalités de raccordement Internet etc) :

FIBRE / INTERPHONE

Internet
Test éligibilité fibre optique et ouverture de ligne au 01 88 24 42 55
(non surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra)

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Prise d'effet du contrat :

- Date de prise d'effet du contrat : 04/07/2022

B. Durée du contrat :

☒ *3 ans (personne physique)* ☐ *6 ans (personne morale)*

☐ *Durée réduite à* ..... *(minimum 1 an, limité aux événements précis qui justifient que le bailleur personne physique ait à reprendre le local pour des raisons professionnelles ou familiales)*

C. Le cas échéant, événement et raison justifiant la durée réduite du contrat de location :

.....

En l'absence de proposition de renouvellement du contrat, celui-ci est, à son terme, reconduit tacitement pour 3 ou 6 ans et dans les mêmes conditions. Le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé. Le bailleur, quant à lui, peut mettre fin au bail à son échéance et après avoir donné congé, soit pour reprendre le logement en vue de l'occuper lui-même ou une personne de sa famille, soit pour le vendre, soit pour un motif sérieux et légitime.

IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

A. Loyer :

1. Fixation du loyer initial :

a) Montant du loyer mensuel : ...1080..... €

Lorsqu'un complément de loyer est appliqué, le loyer mensuel s'entend comme la somme du loyer de base et de ce complément.

b) Le cas échant, modalités particulières de fixation initiale du loyer applicables dans certaines zones tendues :

Zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel telles que définies par décret.

- le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au décret fixant annuellement le montant maximum d'évolution des loyers à la relocation :

☐ *Oui* ☒ *Non*

- le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté préfectoral :

☐ *Oui*
- ☐ *Montant du loyer de référence :* ..... €/m²
- ☐ *Montant du loyer de référence majoré :* ..... €/m²

☒ *Non*

- un complément de loyer est prévu :

☐ *Oui*
- ☐ *Montant du loyer de base (nécessairement égal au loyer de référence majoré) :* ..... €
- ☐ *Montant du complément de loyer :* ..... €
- ☐ *Caractéristiques du logement justifiant le complément de loyer :* .....

☒ *Non*

c) Le cas échéant, informations relatives au loyer du dernier locataire :

Mention obligatoire si le précédent locataire a quitté le logement moins de dix-huit mois avant la signature du bail.

☐ *Montant du dernier loyer acquitté par le précédent locataire (en €) :* .....

☐ *Date de versement :* ..... /..... /.....

☐ *Date de la dernière révision du loyer :* ..... /..... /.....

2. Le cas échéant, modalités de révision :

a) Date de révision du loyer annuel : ..... /.....

b) Date ou trimestre de référence de l'Indice de Référence du Loyer : .....

B. Charges récupérables :

1. Modalité de règlement des charges récupérables :

☐ *Provisions sur charges avec régularisation annuelle* ☐ *Paiement périodique des charges sans provision* ☐ *Forfait de charges (possible uniquement en cas de colocation)*

2. Montant des provisions sur charges ou, en cas de colocation, du forfait de charge : ..... €

3. Si les parties conviennent d'un forfait de charges et de sa révision annuelle, ce forfait est révisé dans les mêmes conditions que le loyer principal.

C. Le cas échéant, contribution pour le partage des économies de charges (en cas de travaux d'économies d'énergie) :

1. Montant et durée de la participation du locataire restant à courir au jour de la signature du contrat :

.....

2. Éléments propres à justifier les travaux réalisés donnant lieu à cette contribution :

.....

D. Le cas échéant, en cas de colocation, souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires :

☐ *Oui* | *Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires :* ..... €
(montant de la prime d'assurance annuelle, éventuellement majoré dans la limite d'un montant fixé par décret en Conseil d'Etat),
Ce montant est récupérable par douzième soit ..... *€ par mois.*

☒ *Non*

E. Modalités de paiement :

Le loyer est payé d'avance, mensuellement et dû avant le ....10..... de chaque mois.
Le montant total dû pour un mois de location est de .....1080..... €, détaillé comme suit :
- Loyer : ....1080..... € CC
- Charges récupérables : ..... €
- Contribution pour le partage des économies de charges : ..... €
- En cas de colocation, assurance récupérable pour le compte des colocataires : ..... €

F. Le cas échéant, exclusivement lors d'un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d'un loyer manifestement sous-évalué :

Le montant de la hausse de loyer mensuelle est de ..... € appliquée :

☐ *par tiers** ☐ *par sixième** * *selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer.*

V. TRAVAUX

A. Le cas échéant, montant et nature des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement :

.....

.....

Le cas échéant, montant des travaux d'amélioration effectués au cours des six derniers mois :
....ISOLATION THERMIQUE EXTERIEUR.....

B. Le cas échéant, majoration du loyer en cours de bail consécutive à des travaux d'amélioration entrepris par le bailleur

Nature des travaux ou des équipements, modalités d'exécution, délai de réalisation ou d'acquisition :

.....

Montant de la majoration du loyer : ..... € *(Clause invalide pour les travaux de mise en conformité aux caractéristiques de décence)*

C. Le cas échéant, diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire :

Nature des travaux : .....
Montant et durée de la diminution du loyer : ..... € pendant ..... mois.

Modalités de dédommagement du locataire sur justification des dépenses effectuées en cas de départ anticipé :

.....

VI. GARANTIES

Le cas échéant, montant du dépôt de garantie de l'exécution des obligations du locataire ou garantie autonome :
.....900..... €* (en toutes lettres : ...Neuf cent euros.....)

**ce montant doit être inférieur ou égal à un mois de loyer hors charges.*

VII. CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contrat en cas de pluralité de locataires, il y aura solidarité et indivisibilité entre eux.

VIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- en cas de défaut de paiement du loyer, des provisions de charge, ou de la régularisation annuelle de charge
- en cas de défaut de versement du dépôt de garantie
- en cas de défaut d'assurance des risques locatifs par le locataire (sauf si le bailleur a souscrit une assurance pour le locataire)
- en cas de trouble de voisinage constaté par une décision de justice

IX. LE CAS ÉCHÉANT, HONORAIRES DE LOCATION

A mentionner lorsque le contrat de location est conclu avec le concours d'une personne mandatée et rémunérée à cette fin.

A. Dispositions applicables :

Il est rappelé les dispositions du I de l'article 5 (I) de la loi du 6 juillet 1989, alinéas 1 à 3 : La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent I. Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.
Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation.

Plafonds applicables à ces honoraires :

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : ..... €/m² de surface habitable ;

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : ..... €/m² de surface habitable.

B. Détail et répartition des honoraires :

1. Honoraires à la charge du bailleur :

- prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail (indiquez le détail des prestations effectivement réalisées et le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à la signature du bail) :
.....

- le cas échéant, prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée (précisez le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à compter de la réalisation de la prestation) : .....

- autres prestations (précisez le détail des prestations et conditions de rémunération) :
.....

2. Honoraires à la charge du locataire :

- prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail (précisez le détail des prestations effectivement réalisées et le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à la signature du bail) :
.....

- le cas échéant, prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée (précisez le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à compter de la réalisation de la prestation) : .....

X. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

XI. ANNEXES

Sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

☐ *Le cas échéant, un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges.*

☑ *Un dossier de diagnostic technique comprenant :*

- un diagnostic de performance énergétique ;
- un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
- le cas échéant, une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante ;
- le cas échéant, un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ;
- le cas échéant, un état des risques naturels et technologiques pour les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité.

☒ *Une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.*

☒ *Un état des lieux (établi lors de la remise des clés, dont la date ne peut être ultérieure à celle de la conclusion du contrat).*

☐ *Le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location.*

☐ *Le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables.*

Le 04/07/22 à Domont

Signature du bailleur (ou de son mandataire, le cas échéant)
Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :
Lu et approuvé

Signature du locataire
Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Exemplaires originaux dont un remis à chaque signataire.

Démarches électricité et gaz (locataire)
Contactez le 09 74 59 45 56 (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra) pour mettre vos compteurs d'électricité et de gaz naturel à votre nom et éviter toute coupure.